Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260320-CM20032026D1-DE

Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

Date de publication : 20 mars 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **vendredi 20 mars,** à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis à la Mairie de Plouvien sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Caroline STAEHLE, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Elise FLOCH, Christophe LAYGUE, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Benoît BOTHOREL, Virginie FOURNIER, Thomas LEQUETTE.

Délibération n° : 20 mars 2026 - 1

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
Elections du Maire et des Adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame MERCELLE, Adjointe au Maire sortante, représentant du Maire absent physiquement qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 15 mars 2026 et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Caroline STAEHLE, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Elise FLOCH, Christophe LAYGUE, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Benoît BOTHOREL, Virginie FOURNIER, Thomas LEQUETTE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Caroline STAEHLE.

Election du Maire

a) Présidence de l'assemblée
Monsieur Gérard DENIEL, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence de la séance.
Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122.4, et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions précédentes.

b) Constitution du bureau
Le Conseil Municipal a désigné les assesseurs suivants :
- Bastien CORRE,
- Morgane PENGAM.

c) Candidature
Une seule candidature est déposée, celle de Monsieur **Olivier LE FUR.**

d) Déroulement du scrutin
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

Candidat	Monsieur Olivier LE FUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE :	
Bulletins déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du Code Électoral)	0
Suffrages blancs :	1
RESTENT pour le nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Voix obtenues par Monsieur Olivier LE FUR	26

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260320-CM20032026D1-DE

d) Proclamation de l'élection du Maire
Monsieur Olivier LE FUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE par Denise MERCELLE, Présidente, et a été immédiatement installé dans sa fonction.

Election des Adjoints au Maire

a) Nombre d'adjoints
Monsieur Olivier LE FUR, Maire élu, prend la Présidence de l'assemblée et demande aux conseillers de fixer le nombre des adjoints à élire.
Après délibération, le nombre des adjoints est fixé à 6.

b) Liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire
Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Une seule liste de candidats a été déposée, conduite par Monsieur Thierry LAVANANT.

c) Résultats du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Candidate	Liste LAVANANT
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A DEDUIRE :	
Bulletins déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du Code Électoral)	0
Suffrages blancs :	0
RESTENT pour le nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14
Voix obtenues par la liste LAVANANT	27

d) Proclamation de l'élection des adjoints
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Thierry LAVANANT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

1er adjoint	Thierry LAVANANT
2ème adjointe	Valérie GAUTIER
3ème adjoint	Cédric LAOT
4ème adjointe	Isabelle JACOPIN
5ème adjoint	Frédéric BERGOT
6ème adjointe	Kristell LAINE

Le Maire de Plouvien :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité et publié.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 20 mars 2026.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Olivier LE FUR.